

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à dix-neuf
Présents :	62	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	6	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	9	Saint-Flour, après convocation légale en date du 14
Votants :	71	novembre 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Sébastien CUSSAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Christian RISS, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à MME Martine GUIBERT
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **24 NOV. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **24 NOV. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX D'AMENAGEMENT OFFICE DE TOURISME SAINT-FOUR - OPERATION 109

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-192 portant adoption du règlement budgétaire et financier de Saint-Flour Communauté ;

Considérant le nouveau calendrier et le coût d'opération de l'opération d'aménagement des locaux de l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour nécessitant l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour les années 2023 et 2024, adoptée par délibération n°2023-098 en date du 7 avril 2023 ;

Considérant que les dépenses d'équipement sont équilibrées par les recettes d'investissement suivantes : FCTVA – subventions – autofinancement/emprunt ;

Rappelant que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute autre modification se fera par délibération du Conseil communautaire ;

Étant précisé que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au budget annexe 2023 ;

Autorisation de programme / crédits de paiement - opération d'équipement n°109 - locaux office de tourisme Saint-Flour			
Exercice	2023 TTC	2024 TTC	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME TTC
Montant total des crédits de dépenses par année	200 000 €	495 000 €	695 000 €
Recettes prévisionnelles / par années	128 000 €	222 000 €	350 000 €
Autofinancement et FCTVA	72 000 €	273 000 €	345 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-dessus ;
- ↓ **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de l'Office du tourisme des Pays de Saint-Flour l'octroi d'une avance remboursable d'un montant de **116 000 €**, remboursable l'année budgétaire suivante ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- ↓ **AUTORISE** madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 71 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX